

GILBERPALLISELO

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 4.658.000 Euros

Siège social : 302 Chemin d'Heyder – 64990 URCUIT

880 000 625 RCS BAYONNE

Ci-après la « **Société** »

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 MAI 2026

PROCES-VERBAL

Le 6 mai 2026 à 9h, Gilles TORRE, associé unique et propriétaire de la totalité des 465.800 actions composant le capital de la Société, a pris les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social à de nouvelles activités ; modification corrélative de l'article « Objet » des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :

- Tous services, études, prestations, expertises et conseils aux entreprises ou aux particuliers en matière financière, administrative, comptable, économique, commerciale ou immobilière ;
- L'administration de ses participations et la participation à la conduite de la politique des filiales avec le cas échéant la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques, qu'ils soient administratifs, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers.

En conséquence, l'article 2 « OBJET » des statuts a été modifié comme suit :

« Article 2 – OBJET

La société a pour objet :

- *Tous services, études, prestations, expertises et conseils aux entreprises ou aux particuliers en matière financière, administrative, comptable, économique, commerciale ou immobilière ;*
- *L'administration de ses participations et la participation à la conduite de la politique des filiales avec le cas échéant la fourniture à celles-ci, selon leurs besoins, de services spécifiques, qu'ils soient administratifs, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers ;*
- *La prise d'intérêts et participations dans toutes sociétés industrielles, commerciales et agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, française ou étrangères ;*
- *L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet similaire ou connexe ;*
- *Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

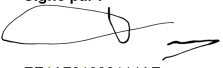
DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique Président.

Gilles TORRE

06 mai 2026 | 10:43 CEST

Signé par :

EE1A781899114AE...